

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 22113 - 82ÈME ANNÉE

180 litres d'eau par jour et par personne : droit vers la pénurie

Crise de l'eau à La Réunion : les coupures nocturnes soulignent le risque de pénurie



Les coupures d'eau nocturnes mises en place à Saint-André à partir de ce mardi 7 juillet illustrent une nouvelle fois la fragilité croissante de l'approvisionnement en eau à La Réunion. Face à une pluviométrie insuffisante et à une baisse des réserves souterraines, la commune et la CIREST ont

choisi d'interrompre la distribution chaque nuit, de 20 heures à 5 heures, afin de préserver une ressource devenue particulièrement vulnérable.

Cette décision s'inscrit dans un contexte plus large où les épisodes de sécheresse se multiplient, mais

elle met aussi en lumière des difficultés anciennes. Les Réunionnais consomment en moyenne près de 180 litres d'eau par personne et par jour, un niveau élevé qui accentue la pression sur les réserves. À cette consommation soutenue s'ajoutent des décennies de sous-investissement dans les réseaux d'alimentation. Résultat : plus de 30 % de l'eau potable disparaît avant même d'arriver au robinet, perdue à travers des canalisations vieillissantes et des fuites parfois importantes.

Les restrictions décidées à Saint-André ne devraient donc pas être perçues comme une simple réponse à un manque de pluie, mais comme le symptôme d'une crise plus profonde. Sans rénovation massive des infrastructures et sans évolution durable des comportements, ces mesures risquent de devenir de plus en plus fréquentes. La CIREST lance un important plan d'investissements : 90 millions d'euros pour sécuriser l'approvisionnement en eau potable dans l'Est du pays. La priorité est donnée à Saint-André, commune la plus touchée par les coupures d'eau. La collectivité reconnaît un retard structurel lié à plusieurs décennies de sous-investissement.

L'eau ne sera pas potable après chaque coupure

La CIREST prévient d'ailleurs que des baisses de pression ou des interruptions ponctuelles pourront également intervenir en journée. Lors du rétablissement du service, l'eau distribuée pourra présenter une qualité dégradée. Les habitants sont invités à ne pas la consommer directement. Pour un usage alimentaire, il est recommandé de faire bouillir l'eau du robinet pendant au moins trois minutes avant de la boire ou de l'utiliser pour la préparation des repas. L'eau embouteillée constitue également une alterna-

tive.

Les autorités appellent enfin la population à adopter des gestes simples pour économiser l'eau : limiter les consommations inutiles, différer certains usages domestiques et éviter tout gaspillage. Des habitudes qui, désormais, ne relèvent plus seulement du civisme, mais d'une nécessité face à une ressource dont l'équilibre apparaît plus fragile que jamais.

M.M.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
81e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail

:journal.temoignages@gmail.com

SITE web : www.temoignages.re

Publicité :journal.temoignages@gmail.com

CPPAP : 0916Y92433

Un monarque à la tête des USA ?

Donald Trump fustige la Cour suprême : les USA reviennent-ils 250 ans en arrière ?

Au moment où les États-Unis célèbrent les 250 ans de leur indépendance, la Cour suprême rappelle que le président est soumis à la Constitution. Donald Trump conteste ces décisions, estimant qu'une Cour dont il a nommé plusieurs juges doit lui être favorable. Cette conception du pouvoir, fondée sur l'allégeance plutôt que sur l'indépendance des institutions, ravive le débat : les États-Unis s'éloignent-ils de l'esprit de 1776 pour renouer avec une logique monarchique ?

Au moment où les États-Unis célèbrent les 250 ans de la Déclaration d'indépendance, texte fondateur qui proclamait le rejet de l'autorité du roi d'Angleterre, un débat inédit secoue la démocratie américaine : jusqu'où peut aller le pouvoir présidentiel ?

Ces derniers mois, la Cour suprême des États-Unis a sanctionné plusieurs décisions prises par le président Donald Trump. Les juges ont notamment limité certaines mesures d'expulsion accélérée de migrants, estimant que des garanties procédurales devaient être respectées. Ils ont également bloqué des restrictions visant des fonctionnaires fédéraux jugés insuffisamment conformes au droit administratif, rappelant que le président ne peut modifier l'organisation de l'État sans cadre légal précis. D'autres décisions ont encore freiné l'usage de pouvoirs d'urgence pour contourner le Congrès, réaffirmant le principe de séparation des pouvoirs.

Pour Trump, la Cour suprême doit être à son service

Donald Trump a vivement contesté ces arrêts. Selon lui, la Cour suprême devrait faire preuve de loyauté envers son action, au motif qu'il a nommé une partie importante de ses membres durant son premier mandat. Cette position choque de nombreux juristes américains, car elle semble réduire les juges à de simples soutiens politiques du chef de l'État.

Or, l'histoire américaine repose précisément sur l'idée inverse. En 1776, les insurgés américains dénonçaient un pouvoir monarchique considéré

comme arbitraire et affirmaient que nul dirigeant n'est au-dessus de la loi. La Constitution de 1787 a ensuite organisé un système de contre-pouvoirs : le président gouverne, le Congrès légifère, et les tribunaux contrôlent la conformité des actes publics au droit.

Lorsque Donald Trump affirme qu'une institution indépendante devrait être « à son service » parce qu'il en a nommé certains membres, ses adversaires y voient une conception personnelle et monarchique du pouvoir. Ses partisans rétorquent qu'il cherche seulement à mettre en œuvre le programme pour lequel il a été élu.

La question dépasse donc la seule personne de Donald Trump : les États-Unis assistent-ils à une tension normale entre institutions, ou à une remise en cause plus profonde de l'équilibre imaginé il y a 250 ans ? Pour beaucoup d'Américains, l'enjeu est historique : préserver une République fondée sur la limitation du pouvoir, afin que le président demeure un élu de la nation et non l'équivalent d'un monarque.

M.M.

Oté

Mourong : bon a manzé ! Bon pou soigné

Mézami so matin l'ariv amwin d'ékoute in radio épi toudinkou in sobatkoz la pété. Rant sak i di mourong sé in bon nouritir é sak i di sa lé nil konm nouritir mèm si lé bon konm médikaman. Alor mwin la rapèl in zour mwin la anparl mourong dann in biyé oté é mwin mèm lété étoné konète nout manzé la mizèr — konm i di kékfoi-néna toussa kalité-la. Mwin la fé inn-dé roshèrch é mwin té pa déssu d'sak mwin la trouvé.

Dabor mwin la trouv dopi son rassine, ziska son po-son lékors si zot i vé — an passan par son fèye, son flèr épi son baton é son bann grin na pwin arien pou gaté dann mourong, so plant mirak i sort dann Linn pa tro lwin l'imalaya dann léta Uttar Pradesh. Biensir mi sava pa dir azot tout sak li ansèrv pars mwin lé sirésèrtin mi sava obliye in bonpé zafèr ladan antouléka sak néna in pyé dann son kour, pran swin, antrotien ali, okip ali konm k'i fo pars an rotour li néna pou rann aou.

Dabor li lé bon pou la santé : Pars li lé rish an sel minéro konm magnésium, potassium calcium, vitamine A, B ; C, E.i pé konsome sa an poud, aval lo grin, shof lo kor pou bronchite, soign diabète, li lé diurétik, laksatif, li tir lo rime dsi léstoma, li lé valab pou fé bèss tanssion,. Néna lo rouz épi lo blan mé lé dé lé gayar pou rofé lo kor. Mi arète la mé sak mwin lé sir kan sar fine fé lékspèrtiz in zour son bann kalité pou la santé é pou soign in bonpé maladi si ou néna in pyé mourong dann out kour ou la pa bézwin kongn, dsi la port doktèr tro souvan.

Astèr pou lo manzé i pé manz lo fèye kissoi an brède kissoi an poude, i pé manz lo flèr an fritir konm guèp, manz lo baton pars son grin par anndan sa lé gouté kan li lé tannn. Biensir i pé pa di li lé nil konm manzé pars li néna bonpé kalité : li lé bon, li lé nourissan... Mi koné in kamarad i domann touzour mourong avèk sardine an boîte dann réstoran kan li sava... Sa i vé pa dir lo fèye mourong na pwin son gouté par li mèm é k'i fo arzout sardine pou donn ali lo gou : inn pluss l'ot é sa lé bien vayan touléka.

Alé ! Mi arète la pars mwin lé sirésèrtin bonpé rant zot i koné pliss ké mwin koman i fo manz sa é sirtou sé pou dir si zot néna in pyé détrui pa li, soi zot na pwin plante ali... Si zot i koné pa fé kuir ali aprann é zot nora pwin pou rogrété sirtou ké li pouss konm mové zèrb.

A bon antandèr salu !

Justin